



COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE  
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE  
COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL  
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات

政府间海洋学委员会

UNESCO - 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France  
<http://ioc.unesco.org> - téléphone de contact : +33 (0)1 45 68 03 18  
Courriel : [v.ryabinin@unesco.org](mailto:v.ryabinin@unesco.org)

**Lettre circulaire de la COI n° 2897**  
(Disponible en anglais, français, espagnol)

IOC/VR/JB/pbo  
8 juillet 2022

- Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI (États membres de la COI)
- Cc. : Délégations permanentes/missions d'observation auprès de l'UNESCO et commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI  
Président et Vice-Présidents de la COI  
Bureaux des principaux organes subsidiaires de la COI

**Objet : Appel à manifestation d'intérêt pour accueillir la deuxième Conférence internationale de la 'Décennie de l'Océan' (prolongation du délai jusqu'au 15 septembre 2022)**

La présente lettre circulaire a pour objet d'informer les États membres de la prolongation de la date limite de soumission des manifestations d'intérêt pour accueillir la deuxième Conférence internationale de la Décennie de l'Océan jusqu'au 15 septembre 2022.

Comme décrit dans la lettre circulaire de la COI n° 2878 de février 2022 et comme envisagé dans le *Plan de mise en œuvre* de la Décennie de l'Océan, il est proposé d'organiser tous les trois ans une Conférence internationale de la Décennie de l'Océan réunissant de multiples parties prenantes afin de : (i) faire un bilan collectif des progrès réalisés par rapport à la vision et à la mission de la Décennie ; (ii) examiner le cadre d'action de la Décennie, y compris par rapport aux défis qu'elle s'est donnés ; et (iii) catalyser de nouveaux partenariats et engagements pour la co-conception et la co-réalisation des actions transformatrices de la Décennie. La première Conférence internationale de la Décennie de l'Océan a été généreusement soutenue par l'Allemagne en mode virtuel en juin 2021. Le Secrétariat de la COI recherche maintenant des manifestations d'intérêt écrites de la part des États membres pour accueillir la deuxième Conférence internationale de la Décennie de l'Océan fin 2023 ou début 2024.

Il est prévu que la conférence se déroule principalement en présentiel et accueille de 800 à 1 000 personnes, et possède le matériel nécessaire pour une participation hybride et une retransmission en direct. La Conférence accueillera une série de séances plénières et parallèles sur tous les défis de la Décennie et devrait ménager l'organisation de manifestations parallèles ainsi que d'activités culturelles et de mise en réseau. Elle pourra avoir lieu à la suite d'un autre grand rassemblement sur les océans organisé à la même période, afin de limiter les déplacements. Les manifestations d'intérêt doivent contenir des renseignements sur l'expérience de l'État membre concernant la

**Président**

M. Ariel Hernan TROISI  
Secrétaire technique  
Service hydrographique de la marine  
Av. Montes de Oca 2124  
C1270ABV Buenos Aires  
ARGENTINE

**Secrétaire exécutif**

Dr Vladimir RYABININ

Commission océanographique  
intergouvernementale  
- UNESCO  
7 Place de Fontenoy  
75352 Paris Cedex 07 SP  
FRANCE

**Vice-présidents**

Dr Marie-Alexandrine SICRE  
Directrice de recherche  
Centre national de la recherche scientifique  
(CNRS)  
3 rue Michel Ange  
75016 Paris  
FRANCE

Dr Alexander FROLOV  
Assistant du Président  
Centre national de recherche "Institut  
Kourchatov".  
Academika Kurchatova pl., 1  
123182 Moscou  
FÉDÉRATION RUSSE

M. Frederico Antonio SARAIVA NOGUEIRA  
Capitaine de vaisseau (retraité) Direction  
de l'hydrographie et de la navigation  
Rua Barao de Jaceguai S/N  
24048-900 Niterói  
BRÉSIL

Dr Srinivasa Kumar TUMMALA  
Directeur  
Centre national indien pour les services  
d'information  
Services d'information sur l'océan (INCOIS)  
Pragathi Nagar (BO), Nizampet (SO)  
Hyderabad 500090  
INDE

Dr Karim HILMI  
Chef du département  
d'océanographie  
Institut National de Recherche  
Halieutique (INRH)  
02, Boulevard Sidi Abderrahmane  
Ain Diab  
20180 Casablanca  
MAROC

tenue d'événements semblables, des précisions sur les dates et le lieu proposés pour la Conférence ainsi que des informations sur les ressources financières et en nature disponibles pour l'organisation et la tenue de la Conférence, y compris sur les moyens de garantir une large participation des groupes moins bien représentés. Les manifestations d'intérêt conjointes dans lesquelles au moins deux États membres mettent en commun leurs ressources sont accueillies favorablement, notamment si cette démarche peut permettre d'organiser la Conférence dans un PMA ou un PEID disposant peut-être des capacités, mais pas de toutes les ressources nécessaires, pour accueillir cette rencontre.

Après un premier examen des manifestations d'intérêt par le Secrétaire exécutif de la COI, en consultation avec le Président et les membres du Bureau de la COI, le Secrétariat s'entretiendra avec les hôtes potentiels afin de discuter en détail de leur proposition d'accueillir la Conférence, avant de faire un choix. La décision finale sera prise en tenant compte : (i) des ressources disponibles ; (ii) de l'expérience dans l'organisation et la tenue de manifestations similaires ; (iii) de la diversité géographique ; (iv) des questions relatives aux déplacements et à la logistique, y compris de l'empreinte carbone nette de la Conférence après déduction d'éventuelles compensations ; (v) et de tout autre facteur pertinent. Un accord avec le pays hôte ('Host Country Agreement') sera établi avec l'hôte choisi pour accueillir la Conférence afin de formaliser les détails de l'événement ainsi que de définir les rôles et les responsabilités du pays hôte et du Secrétariat de la COI dans l'organisation et la tenue de cette manifestation. L'annonce de ou des pays retenu(s) pour accueillir la Conférence sera faite à la fin de l'année 2022.

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées au Secrétaire exécutif de la COI avant le 15 septembre 2022, avec copie à [j.barbiere@unesco.org](mailto:j.barbiere@unesco.org) et [a.clausen@unesco.org](mailto:a.clausen@unesco.org).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

*[signature]*

Vladimir Ryabinin  
Secrétaire exécutif